

20
22

RAPPORT DE
GESTION

SOMMAIRE

03

Chiffres clés

04

Faits marquants 2022

10

Résultats nets 2022

18

Perspectives 2023

CHIFFRES CLÉS

ADHÉRENTS

Au 31/12/2022

81 279

Adhérents

153 591

Personnes protégées

GESTION

106 858 K€

Cotisations

98 043 K€

Prestations

2 766 K€

Résultat Net

91.8%

Ratio prestations/cotisations

8%

Taux de frais généraux

99.8%

Ratio combiné



FAITS MARQUANTS 2022

L'année 2022 est une année de reprise exceptionnelle du trafic aérien.

Le groupe AIR FRANCE et notamment la Compagnie AIR FRANCE, notre client historique a bénéficié de cette reprise d'activité ce qui lui a permis de rembourser une grosse partie de sa dette due à la crise sanitaire.

GOUVERNANCE

Dans le cadre du renouvellement par tiers du Conseil d'Administration, 8 administrateurs ont été élus ou réélus lors de l'Assemblée Générale du mois de juin.

Le 7 juillet 2022, le Conseil d'administration a élu un nouveau Président, un nouveau Bureau et un nouveau Président de la Commission Fonds Social.

Depuis l'été, la Mutuelle a traversé de fortes turbulences en termes de gouvernance. Les relations entre les élus et le plateau technique se sont sensiblement détériorées notamment, le principe des quatre yeux imposé par Solvabilité II n'a pas pu être respecté entre le Dirigeant opérationnel et le Dirigeant effectif par un manque flagrant de communication entre le Directeur et le Président.

La Mutuelle a pu reprendre la tenue de ses instances en présentiel le 30 mars 2022.

Conformément aux Statuts, ces instances peuvent être suivies sous les deux formats, visioconférence et/ou présentiel.

| | |
|--|----------------------|
| 11 | 2 |
| Conseil d'administration dont 2 de formation | Assemblées générales |

COTISATION & ADHÉSION

Le Conseil d'administration a décidé de ne procéder à aucune augmentation de cotisation pour l'année 2023.

Un nouveau contrat a été signé avec la Compagnie Norse.

Le contrat AIR FRANCE a été renouvelé en fin d'année.

FORMATION DES ELUS

Tout comme en 2021, la MNPAF a continué tout au long de l'année 2022 à organiser des formations pour les élus du Conseil d'Administration.

La Mutuelle a proposé 25 journées de formation, seules 19 journées ont été suivies en 2022.

COMMISSION INNOVATION PRODUIT

La Commission s'est réunie 6 fois dans l'année 2022.

Elle a travaillé sur un changement de prestataire pour l'assistance santé, afin de réduire les coûts, tout en conservant une offre satisfaisante et surtout plus adaptée à nos adhérents.

Le prestataire retenu est la société Mutuaide et leur offre "Essentielle" pour une mise en place au 1er janvier 2023.

COMMISSION FONDS SOCIAL

Cette année les quatre réunions de la Commission Fonds Social ont pu avoir lieu en présentiel ce qui est plus pratique pour l'étude des dossiers.

L'année 2022 n'a pas été très différente des 2 années précédentes concernant le nombre de dossiers présentés (81 en 2020 - 83 en 2021- et 81 en 2022) et sur ces 81 dossiers présentés 70 ont été acceptés.

En 2022, 18 dossiers ont été présentés par des assistantes sociales d'Air France et un dossier par une assistante sociale de ville.

Il faut noter que la plupart des dossiers refusés ne l'ont pas été en raison de demandes d'aides inadéquates par rapport aux revenus des demandeurs, mais plutôt à des demandes qui n'entrent pas dans notre champ d'action (des aides pour payer les frais de séjour dans des maisons de retraite, ou des frais d'obsèques, par exemple).

Le montant des aides attribuées pour l'année 2022 s'élève à 116 287,63 € dépassant de 16 287,63 € le budget alloué.

| Dates | dossiers présentés | Dossiers acceptés | dossiers refusés | Montant total des aides accordées | Montant moyen de l'aide accordée | Répartition des aides | | |
|-----------|--------------------|-------------------|------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|--------------------|----------------------------|
| | | | | | | | | |
| | | | | | | Maladie | Handicap | Exonération de cotisations |
| Mars | 19 | 15 | 4 | 26 244,05 € | 1 749,60 € | 8 397,45 € | 13 769,00 € | 4 077,60 € |
| Juin | 16 | 13 | 3 | 21 638,66 € | 1 664,51 € | 5 737,56 € | 9 970,40 € | 5 930,70 € |
| Septembre | 22 | 21 | 1 | 34 493,68 € | 1 642,56 € | 14 660,00 € | 12 296,00 € | 7 537,68 € |
| Décembre | 24 | 21 | 3 | 33 911,24 € | 1 614,82 € | 13 507,00 € | 10 169,00 € | 10 235,24 € |
| | 81 | 70 | 11 | 116 287,63 € | 1 661,25 € | 42 302,01 € | 46 204,40 € | 27 781,22 € |

COMMISSION PREVENTION

La Commission s'est réunie 4 fois en 2022.

Un accent a été mis cette année sur les AVC ainsi que les infarctus, avec une nouveauté sur la santé environnementale en plus des focus habituels sur le cancer de la peau.

AVC/infarctus : Agir pour sauver une vie

La prise en charge rapide en cas d'AVC et d'infarctus est primordiale. Il faut donc reconnaître rapidement les signes et agir en conséquence. Or, chez les femmes, les signes peuvent être atypiques. Cela entraîne une prise en charge plus tardive que pour les hommes. Sept articles (prévenir, reconnaître et agir) et deux vidéos (2000 vues pour l'infarctus et 3000 pour l'AVC) ont été proposés sur le site ainsi qu'un webinaire spécifique "prendre soin de son cœur".

Bien être

Depuis novembre 2020, mise en place d'actions sur le bien-être pour faire face aux conséquences financières, économiques et psychologiques de la crise COVID.

Quatre ateliers en ligne ont été proposés " Découverte de disciplines chinoises et méditation" Qi Gong, Tai Chi, Reiki et méditation du sourire ainsi qu'une communication sur notre playlist Youtube " Santé mentale et santé physique : un lien vital " composée de 13 vidéos (méditation, sophrologie, yoga, pilates, respiration et relaxation...).

Cancers de la peau

Les salariés AF sont particulièrement touchés par les cancers de la peau (étude de la médecine du travail). Pour pallier la difficulté de prise de rendez-vous chez un dermatologue notamment pour les navigants, 25 journées de dépistage par une dermatologue ont été organisées sur site.

Un été en toute sécurité

L'été est propice à de nombreux accidents : randonnée, barbecue, noyade... Pour apprendre les bons réflexes face à une situation d'urgence, 3 ateliers en ligne sur les gestes de premiers secours (activités extérieures, environnement aquatique, risques de l'été) ont été proposés.

Licence Salvum offerte pour former à distance sur les gestes de premiers secours (accessible sur ordinateur, tablette et smartphone).

Santé environnementale

Quatre webinaires dédiés à la chasse aux polluants dans ma maison ont été organisés en octobre (un air plus sain dans mon logement, ma cuisine sans polluant, ma salle de bain au naturel et la chambre de bébé, un cocon sans pollution).

Relai de notre playlist " Apprendre à faire ses produits maison " (dentifrice, baume à lèvres, masque hydratant, lessive, produits à récurer).

7560 vues pour l'ensemble de la playlist.

Santé des femmes

Sensibilisation au dépistage du cancer du sein organisée à l'occasion d'Octobre rose (colorisation du site en rose jusqu'au 31 octobre, élargissement de l'action à la santé de la femme, création de 3 webinaires :

- sensibilisation sur les cancers du sein,
- la santé de la femme, les traitements de la ménopause,
- et une information sur le dépistage organisée et l'autopalpation via une lettre d'information dédiée).



Santé des hommes

Novembre est le mois de la mobilisation pour la santé masculine. Une information sur les cancers des hommes (prostate et testicule) via une lettre d'information dédiée a été rédigée.

Incitation à libérer la parole des hommes, la santé mentale chez l'homme étant encore un tabou.

Webinaire " sensibilisation à la prévention des cancers des hommes"

Renouvellement du calendrier de l'Avent santé

Comme en 2021, les inscriptions se sont faites via Flash Santé. Un conseil santé par jour, du 1er au 24 décembre a été reçu par mail ou SMS, plus une nouveauté pour cette année avec un post par jour sur Instagram.



Autres campagnes 2022

Digitalisation de nos outils sur les horaires décalés : guide santé actualisé et adapté au format digital et création d'une vidéo (accessible depuis notre chaîne youtube) + diffusion à l'ensemble de nos partenaires SST et médecine du travail (Transavia, AF, HOP!).

Ateliers en ligne de sophrologie pour les navigants HOP (6 sessions en ligne d'avril à novembre).

- Lancement d'un Instagram dédié à la prévention (6 juin).



CONGRES FNMF

Les 6-7-8 et 9 septembre, la Mutuelle a participé au Congrès de la FNMF à Marseille. Des innovations ont été présentées lors de différents ateliers, ce qui a permis de mettre en évidence les actions réalisées pour le bien-être de nos adhérents (auto-test audition...).

COMMUNICATION

Réseaux Sociaux

- **Instagram**

Le 31 mai 2022, la MNPAF ouvre un compte sur Instagram. A ce jour, il compte près de 1200 followers, 87 publications ont été faites jusqu'au 31 décembre.

- **Facebook**

4734 vues des posts, en augmentation par rapport à 2021 (3764 vues).

- **Youtube**

Les vidéos les plus regardées concernent les sujets de prévention (**Otites barotraumatiques 16,9K vues**, AVC, infarctus, soleil, horaires décalés).



Horaires décalés



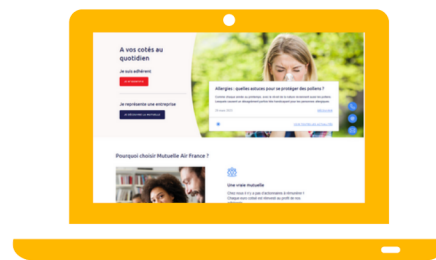
Otites barotraumatiques

Site Internet

- Pages vues
 - page login: 1 228 262 vs 1 185 436 en 2021
 - dashboard: 1 011 897 vs 884 478 en 2021

Il y a moins de déperdition entre la page login et le dashboard grâce à une communication renforcée sur la connexion et la création de l'espace adhérent.

- Téléchargements
 - 60 474 vs 50957 en 2021 concernant les garanties
 - 25 205 vs 17 303 en 2021 concernant l'analyse de devis
 - 13 306 vs 13 505 en 2021 concernant la recherche PS



Nous constatons une plus grande autonomie de l'adhérent pour trouver l'information, communication sur l'analyse de devis en ligne (suppression de l'adresse gestion ainsi que celle de Santéclair).

Campagnes d'emails

- 2 039 445 mails envoyés vs 2 155 824 en 2021
 - nouvelles campagnes marketing Altitude/ Horizon (chaque mois, envoi d'une information aux personnes en fin de portabilité et aux personnes en âge de partir à la retraite 55 ans pour le PNC et 60 ans pour le PNT et le PS).
- taux d'ouverture moyen en croissance: 59% vs 46% en 2021.

Actions commerciales

- Webinaire Altitude à destination des adhérents proches du départ à la retraite et/ou portabilité 6 mois : 58 participants en avril et 18 en septembre.
- Campagne surcomplémentaires Surco Air France / Surco HOP/ Pass Santé (789 devis pour 88 souscriptions).



RÉSULTATS NETS 2022

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L123-12 à L123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (corrigé par le règlement n° 2016-12 du 12 décembre 2016).

CHIFFRES CLÉS 2022

| | | | |
|---------------------|-------------------|-----------------|------------------------|
| 81 279 | 106 858 K€ | 2 766 K€ | 8% |
| Adhérents | Cotisations | Résultat Net | Taux de frais généraux |
| 153 591 | 98 043 K€ | 91.8% | 99.8% |
| Personnes protégées | Prestations | Ratio P/C | Ratio combiné |

Les comptes 2022 présentent un résultat excédentaire après impôts de 2 766 K€ décomposé en un résultat technique de 995 K€ et un résultat non technique de 1 771 K€.

| COMPTE DE RESULTAT en K€ | 2022 | 2021 | 2022 - 2021 | % |
|-----------------------------------|--------------|-------------|--------------|--------------|
| Cotisations acquises | 106 858 | 104 269 | 2 589 | 2% |
| Charges de sinistres hors gestion | -98 043 | -96 886 | 1 157 | 1% |
| Résultat financier technique | 201 | 147 | 54 | 37% |
| Autres produits techniques | 425 | 90 | 335 | 372% |
| Frais généraux | -8 494 | -8 432 | 62 | 1% |
| Variation gestion PSAP | 47 | 146 | -99 | -68% |
| Résultat technique | 995 | -666 | 1 661 | -249% |
| Résultat financier non technique | 1 907 | 1 140 | 767 | 67% |
| Autres charges non techniques | -115 | -216 | 101 | -47% |
| Résultat exceptionnel | 15 | 46 | -31 | -67% |
| Impôts | -36 | -298 | 262 | -88% |
| Résultat non technique | 1 771 | 672 | 1 099 | 164% |
| Résultat de l'exercice | 2 766 | 6 | 2 760 | N.S |

Le portefeuille collectif de la MNPAF est constitué d'entreprises de l'aérien qui ont subi la crise de plein fouet avec l'arrêt quasiment total de leur activité en 2020 suivi d'une faible reprise en 2021. L'année 2022 a été marquée par une reprise du secteur aérien qui s'est traduite par une baisse du chômage partiel et donc une hausse des cotisations versées à la MNPAF pour celles calculées sur le salaire brut.

De plus, dans le dernier trimestre 2022, en réponse à l'inflation, Air France a pris des mesures salariales exceptionnelles en procédant au versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat à tous ses salariés dès le 14 octobre 2022, et à plusieurs augmentations générales qui se déploieront de novembre 2022 à mai 2023. Ces mesures ont contribué à une hausse des cotisations versées à la MNPAF.

PORTEFEUILLE 2022

Les effectifs moyens 2022 sont de 81 279 ouvrants droits et 153 591 personnes protégées pour les garanties sociale.

Les effectifs moyens des contrats collectifs sont en baisse de 2 256 ouvrants droits (-4,68%) et 4 715 personnes protégées (-4,73%), en lien avec les plans de départs des entreprises, principalement chez Air France et HOP.

Les effectifs moyens des adhérents individuels sont en hausse de 1 266 ouvrants droits (3,71%) et 1 383 personnes protégées (2,42%). Cette hausse est principalement ressentie sur le barème Altitude 350.

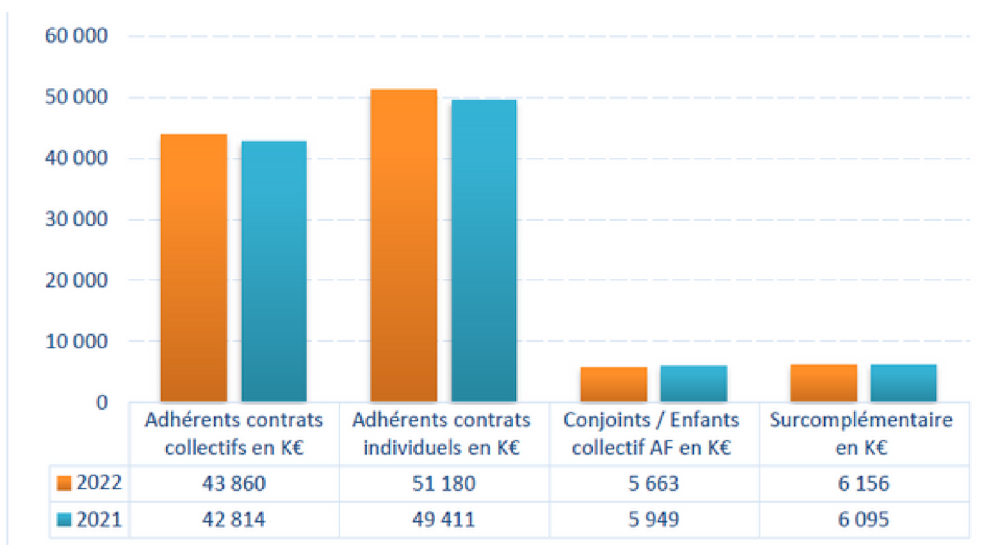
Au 31/12/2022, les effectifs sont de 45 254 pour les ouvrants droits des contrats collectifs (57%) et 35 407 (43%) pour les ouvrants droits des contrats individuels, soit un total de 80 661 adhérents.

Concernant les personnes protégées, nous avons au 31/12/2022, 152 946 personnes protégées dont 94 324 en contrat collectif (62%).

COTISATIONS

Les cotisations HT passent de 104 269 K€ en 2021 à 106 858 K€ en 2022, soit une hausse de 2 589 K€ (2,48%).

Les cotisations appelées en TTC sont de 122 684 K€ dans lesquelles on retrouve les cotisations IMA qui ont été déduites et reversées pour 710 K€ ainsi que la TSA de 15 116 K€.



Les cotisations des contrats collectifs augmentent de 1 045 K€ (2,44%) passant de 42 814 K€ à 43 860 K€. Cette hausse des cotisations est expliquée principalement par la hausse de la cotisation unitaire (7,48%), soit 79.58 € HT en 2022. La reprise du secteur aérien s'est traduite par une baisse du chômage partiel.

Les cotisations du groupe individuel augmentent de 1 543 K€ en 2022 passant de 61 455 K€ à 62 998 K€. Le groupe individuel est composé des adhérents individuels, des adhérents aux surcomplémentaires (responsables et non responsables) ainsi que les conjoints et enfants cotisants des contrats collectifs. Pour mémoire, il n'y a pas eu d'augmentation tarifaire en 2022 sur ce segment.

CHARGES DE SINISTRES

| CHARGES DE SINISTRES | 2022 | 2021 | Variation |
|---|----------------|----------------|---------------|
| Presta réglées SI toutes dates soins | 97 131 | 97 613 | -482 |
| Forfait patientèle Année | 854 | 831 | 23 |
| Médecin Direct | 241 | 246 | -5 |
| Santclair | 513 | 523 | -10 |
| Recours/ Créances | -269 | -25 | -244 |
| Taxe covid réglée en N+1 | 1 350 | 2 765 | -1 415 |
| Total règls exercice | 99 820 | 101 953 | -2 133 |
| Reprise PSAP | -11 059 | -16 126 | 5 067 |
| PSAP soins SI | 9 281 | 9 709 | -428 |
| PSAP contribution covid 2021 | | 1 350 | -1 350 |
| Total PSAP exercice | 9 281 | 11 059 | -1 778 |
| Charges de sinistres compte résultat | 98 043 | 96 886 | 1 157 |

Le montant des charges de sinistres s'élève à 98 043 K€ en 2022 versus 96 886 K€ en 2021 soit une hausse de 1 157 K€.

L'année 2022 a été marquée par une hausse des prestations sur le second semestre.

En 2022, les PSAP ont été déterminées à partir de l'historique du cadencement des prestations réglées en années de soins, selon la méthode Chain-Ladder. Le montant des PSAP au 31/12/22 s'établit à 9 281 K€.

Pour rappel, pour faire face aux dépenses de la sécurité sociale liées à la pandémie, la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 avait institué une contribution exceptionnelle à la charge des organismes d'assurance maladie complémentaire. Ces contributions avaient été fixés au taux de 1,3% des cotisations santé 2021 (1 350 K€). Cette cotisation a été réglée à l'URSSAF fin janvier 2022. Ce montant a été déduit fiscalement en 2021.

La répartition des charges sinistres par contrat est la suivante :

| Charges de sinistres par contrat en K€ | 2022 | 2021 | Variation |
|--|---------------|---------------|--------------|
| Adhérents contrats collectifs | 40 268 | 41 025 | -757 |
| Adhérents contrats individuels | 47 825 | 45 365 | 2 460 |
| Conjoints / Enfants collectif AF | 5 170 | 5 331 | -161 |
| Surcomplémentaires | 4 780 | 5 165 | -385 |
| TOTAL | 98 043 | 96 886 | 1 157 |

RATIOS : RATIO P/C ET RATIO COMBINÉ PAR CATÉGORIE

| Exercice | Contrats | Prestations en K€ | Cotisations en K€ | P/C | Charges / Cotisations | Ratio combiné |
|----------|---------------------------|-------------------|-------------------|--------------|-----------------------|---------------|
| 2022 | Contrats collectifs | 40 268 | 43 860 | 91,8% | 8,0% | 99,8% |
| | Groupe individuel | 57 775 | 62 998 | 91,7% | 8,0% | 99,7% |
| | TOTAL COLL + INDIV | 98 043 | 106 858 | 91,8% | 8,0% | 99,8% |
| 2021 | Contrats collectifs | 41 025 | 42 814 | 95,8% | 8,0% | 103,8% |
| | Groupe individuel | 55 861 | 61 454 | 90,9% | 8,0% | 98,9% |
| | TOTAL COLL + INDIV | 96 886 | 104 268 | 92,9% | 8,0% | 100,9% |

Sur l'exercice 2022, le ratio P/C est moins important à hauteur de 91,8% contre 92,9%.

La baisse du ratio P/C du groupe collectif est la plus significative, passant de 95,8% à 91,8% en 2022, conséquence d'une hausse des cotisations alors que les prestations ont diminué sur l'exercice.

Le taux de frais généraux reste stable à 8%.

FRAIS GÉNÉRAUX

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

| Charges par nature en K€ | 2022 | 2021 | Ecart |
|--|--------------|--------------|-----------|
| Commissions gestion Noveocare / Courtage | 5 344 | 5 579 | -235 |
| Frais personnel | 1 326 | 1 234 | 92 |
| Frais fonctionnement | 1 150 | 836 | 314 |
| Actions de prévention | 65 | 82 | -17 |
| Coût SGAM / UMG MACIF | 98 | 157 | -59 |
| Cotisations institutionnelles | 410 | 412 | -2 |
| Taxes (CVAE-taxe foncière...) | 101 | 117 | -16 |
| Elections | 0 | 15 | -15 |
| TOTAL | 8 494 | 8 432 | 62 |

Les charges par nature augmentent de 62 K€ entre 2021 et 2022. A noter les principales variations suivantes :

- De la baisse des frais de gestion de Noveocare (235 K€) inhérente à la baisse des effectifs et à la stabilité du tarif moyen (absence d'évolution du plafond SS sur 2022). De plus, il n'y a pas eu de bonus en 2022.
- De la hausse des frais de personnel (92 K€) en lien avec les embauches réalisées sur l'année : une responsable conformité et gouvernance, 2 alternants (contrôleur financier et data analyste). Enfin, nous avons eu le départ de la responsable comptable et administratif.
- De la hausse des frais de fonctionnement de 314 K€, qui s'explique principalement par la hausse des honoraires, par l'implémentation de l'outil SHIFT et par un nouveau contrat lié à la sécurisation du matériel informatique.

Nous retrouvons dans les cotisations institutionnelles, les cotisations de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).

RÉSULTAT FINANCIER

Au 31/12/22, le résultat financier est de 2 108 K€ dont 201 K€ affectés au compte de résultat technique et 1 907 K€ au compte de résultat non technique, en hausse de 821 K€ par rapport à l'exercice précédent.

| Produits - Charges des placements en K€ | 2022 | 2021 | 2022-2021 |
|--|--------------|--------------|------------|
| Produits des placements | 2 511 | 1 698 | 813 |
| Revenus placements : Obligations | 742 | 824 | -82 |
| Revenus livrets Institutionnels | 18 | 6 | 12 |
| Dividendes OPC Immobiliers | 269 | 286 | -17 |
| Rétrocession frais gestion placements | 0 | 7 | -7 |
| Prod diff s/prix rembt à percevoir Obligations | 61 | 43 | 18 |
| Produits cessions obligations | 1 421 | 532 | 889 |
| Charges des placements | 403 | 411 | -8 |
| Frais externes/internes gestion placements | 179 | 191 | -12 |
| Amortissement différences s/prix rembt Obligations | 222 | 213 | 9 |
| Pertes s/réalisations placements | 2 | 7 | -5 |
| Prov p/dépréciation fonds SFG | | | 0 |
| Produits - Charges des placements | 2 108 | 1 287 | 821 |

Les produits financiers sont principalement constitués de la plus-value réalisée de 1 280 K€ d'OFI AF Dynamique.

Le rendement comptable est en hausse entre 2021 et 2022 à hauteur de 2,3 % en 2022 contre 1,5% en 2021, en bénéficiant de la plus-value d'OFI AF Dynamique.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT NON TECHNIQUE

Les autres charges non techniques s'élèvent à 115 K€ sur l'exercice constituées des aides accordées par le Fonds Social.

En effet, il n'y a pas eu de dépenses de mécénat en 2022 contrairement à 2021 (100 K€).

Le résultat exceptionnel de 15K€ en 2022 correspond principalement au paiement reçus des dommages et intérêts des dossiers de fraude.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat comptable 2022 avant impôt sur les sociétés est de 2 802 K€ contre 303 K€ en 2021.

Suite aux retraitements fiscaux, et notamment de la réintégration des plus-values latentes des OPC 2022 à hauteur de 1 176 K€ et de la déduction des plus-values latentes des OPC 2021 de 3 948 K€, le résultat taxable est de 143 K€.

L'impôt 2022 est de 36 K€.

Le résultat comptable de l'exercice 2022 après impôt s'élève donc à 2 766 K€, il doit être affecté par l'Assemblée Générale, au cours de l'exercice suivant, aux réserves.

BILAN AU 31/12/22 (EN K€)

| ACTIF | 2022 | 2021 | Ecart | PASSIF | 2022 | 2021 | Ecart |
|------------------------------------|----------------|----------------|--------------|-----------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| 2 - Actifs incorporels | 1 | 2 | -1 | 1 - Fonds mutualiste et réserves | 92 696 | 89 930 | 2 766 |
| 3 - Placements | 103 106 | 104 063 | -957 | 1a Fonds dotation | 1 800 | 1 800 | 0 |
| Placements bancaires | 92 860 | 93 786 | -926 | 1c Réserves | 88 130 | 88 124 | 6 |
| Dépôts GFP-SFG | 10 246 | 10 277 | -31 | 1e Résultat exercice : Excédent | 2 766 | 6 | 2 760 |
| 6 - Créances | 7 251 | 7 006 | 245 | 3 - Provisions techniques brutes | 9 786 | 11 611 | -1 825 |
| 7 - Autres Actifs | 7 220 | 4 250 | 2 970 | 3d Prov sinistres à payer-Gestion | 9 786 | 11 611 | -1 825 |
| 7a Actifs corporels d'exploitation | 41 | 43 | -2 | 7 - Autres dettes | 15 237 | 13 783 | 1 454 |
| 7b Comptes courants | 7 179 | 4 207 | 2 972 | 10 - Cptes régularisation Passif | 559 | 637 | -78 |
| 8 - Cptes régularisation Actif | 701 | 640 | 61 | | | | |
| 8a Intérêts acquis non échus | 481 | 468 | 13 | | | | |
| 8c Autres comptes régularisation | 220 | 172 | 48 | | | | |
| TOTAL | 118 279 | 115 961 | 2 318 | TOTAL | 118 279 | 115 961 | 2 318 |

ACTIF :

La baisse des placements de 957 K€ est principalement liée au transfert sur le compte courant et au portefeuille OFI Dynamique et OFI Liquidités. Les créances correspondent aux cotisations à recevoir. Les comptes courants ont augmenté de 2 972 K€ liée principalement à la non réalisation de l'investissement immobilier AXA sur l'année. Ces fonds devraient être appelés courant 2023.

PASSIF :

Les fonds propres s'élèvent à 92 696 K€ au 31/12/2022 dont la variation est due au résultat 2022 de 2 766 K€.

Le résultat de l'exercice précédent a été affecté en réserves.

Les provisions techniques des sinistres à payer pour 9 281 K€ et des frais de gestion sur PSAP pour 505 K€, soit au total 9 786 K€ au 31/12/22 contre 11 611 K€ au 31/12/21, enregistrent une baisse de 1 825 K€.

En 2021, il y avait la taxe covid de 1 350 K€ qui n'est pas reportée sur 2022.

La variation des autres dettes de +1 454 K€ est expliquée par une hausse de 115 K€ des dettes liées à l'Etat-Organismes sociaux (principalement TSA) et une hausse des créiteurs divers à hauteur de +1 354 K€ (principalement Noveocare).

Les comptes de régularisation pour 559 K€ correspondent aux amortissements des différences sur prix de remboursement des obligations.

DIVERS

Le salaire brut supporté par la MNPAF en 2022 pour le dirigeant opérationnel est de 77 692,97 €.

La MNPAF n'a pas effectué de transferts financiers avec des mutuelles ou unions, et ne constitue pas un groupe avec d'autres mutuelles ou unions au sens de l'article L212-7 du code de la mutualité.

La MNPAF n'a pas conclu de nouvelles conventions réglementées en 2022.

La MNPAF n'a pas de participation dans des sociétés soumises au livre II du code du commerce.

Dans le cadre de l'article L114-33 du Code de la Mutualité, la MNPAF a conclu une convention courante en 2015 lors de son entrée au GIE MMG composé de : Apivia Macif Mutuelle, MNFCT, NUOMA et MNPAF.

Article L.114.26 du Code de la Mutualité : la MNPAF n'a pas d'administrateur permanent et ne verse aucune indemnité à ses élus.

Conformément à l'article L.212.7 du Code de la Mutualité, la MNPAF établit des comptes consolidés avec le Groupe MACIF.



PERSPECTIVES 2023

PRESTATIONS

L'année 2023 ne devrait pas connaître de modifications réglementaires majeures en termes de prestations, la perspective de hausse des tarifs des praticiens étant néanmoins une quasi certitude, avec donc des coûts unitaires en hausse. L'impact du 100% santé devrait se stabiliser, avec un coût certain pour le dentaire, et moindre dans le domaine de l'optique. Nous devons agir pour mieux faire connaître les produits proposés lorsqu'ils sont de qualité. Les conséquences de l'élargissement des consultations de psychologues devraient rester sous contrôle. Les ajustements marginaux sur le contrat collectif Air France devront faire l'objet d'un suivi attentif, avant l'alignement des contrats individuels. Nous serons en outre attentif à l'évolution possible du 100% santé.

COTISATIONS

Les cotisations des contrats collectifs retrouvent des niveaux pré-Covid avec une reprise de l'activité aérienne et par endroits de la croissance. C'est une excellente nouvelle qui devrait significativement améliorer les ratios fortement dégradés. Les contrats individuels n'ayant été pas augmentés en janvier 2023, hormis les ajustements structurels prévus de longue date, devront être surveillés de près pour s'assurer de leur équilibre en 2024.

ORGANISATION INTERNE

La mutuelle a dû investir dans les ressources humaines en 2022 et début 2023, en particulier compte tenu du départ à la retraite de sa responsable financière Sophie TRIMOUILLE, à laquelle la Gouvernance tient à rendre un vibrant hommage pour la qualité de son travail depuis la naissance de la MNPAF.

Un programme de modernisation et d'amélioration des méthodes de travail et des processus est en cours et devra aboutir d'ici la fin 2023. L'objectif est d'assurer un fonctionnement toujours souple, mais encore plus respectueux des conformités que nous impose la législation. Cette rigueur est bien sûr essentielle à une bonne gestion, mais elle ne doit en aucun cas renchérir nos coûts de manière disproportionnée.

GOVERNANCE

L'année écoulée a vu la mise en chantier de réformes qui se poursuivront en 2023 afin de mettre en cohérence textes et pratiques. L'objectif est, au-delà du respect réglementaire incontournable, de tendre, vers la simplification pour que la gouvernance puisse se centrer encore plus efficacement sur le service à l'adhérent.

PARTENAIRES

Le modèle de la mutuelle reposant sur de nombreux partenaires qui assurent notre efficacité à moindre coûts fixes, des processus plus poussés de contrôle seront mis en place. L'objectif est d'avoir une meilleure lisibilité sur l'activité afin d'améliorer la qualité de service à l'adhérent ainsi que le respect des obligations réglementaires. 2023 sera la première année de partenariat avec le nouveau service Mutuaide pour l'assistance santé à la place d'IMA. Nous devons pérenniser dans un cadre qui reste économique notre service de médecine à distance. Coûts et qualité de service seront donc à surveiller.

PLACEMENTS

Avec la reprise plus précoce que prévue du transport aérien, les résultats 2022 sont meilleurs qu'attendus. Aussi nos réserves gardent-elles un bon niveau. La situation du marché action et l'évolution des taux dans le contexte inflationniste nous font espérer un regain de performance de nos fonds sous gestion. Bien sûr les risques pris doivent rester mesurés, et notre Conseil financier veillera avec ses nouveaux membres à l'amélioration de la gestion sous-traitée.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



BARRE Didier
BOHN Thierry
BOO Vincent - **Vice-Président**
BRISSET Florence - **Secrétaire générale**
CASTET Céline - **Trésorière**
CHARLES Sabine
CHASSAING Jean - **Vice-Président**
DAGUILLON Virginie - **Secrétaire générale adjointe**
DEREUMETZ Caroline
EDDAIDJ Ali
FAVEY Gilles - **Secrétaire général adjoint**
GEORGE Xavier - **Président**
GIRAULT Pierre - **Trésorier adjoint**
GIROLET Loic
HERZOG Christian
LAHCEN Christian
LE MAITRE Christelle
LEVASSEUR Rémy
LEVY-HAZERA Michèle
MARTIN Françoise
MORISON Marylène
REDOLFI Françoise
TAJFEL - LERES Béatrice
TRAN Olivier

RAPPORT DISTINCT 2022

Rapport distinct sur les sommes et avantages de toute nature versées aux administrateurs de la MNPAF : remboursements de frais.

| Administrateurs Mandat 2021-2025 | Elus au Bureau MNPAF | Montants |
|---|----------------------|--------------------|
| BARRE Didier | | 339,65 € |
| BAZIN Jacques (jusqu'au 01/06/2022) | | 232,97 € |
| BOHN Thierry | | 37,72 € |
| BOO Vincent | Vice-Président | 1 815,45 € |
| BORDET Jean-Pierre (jusqu'au 01/06/2022) | | - |
| BRISSET Florence | Secrétaire Générale | 537,16 € |
| CASTET Céline | Trésorière | 258,92 € |
| CHARLES Sabine | | 886,95 € |
| CHASSAING Jean | Vice-Président | 981,12 € |
| CHAZAL Pierre (jusqu'au 01/06/2022) | | 80,97 € |
| DAGUILLON Virginie | Secrétaire adjointe | 117,95 € |
| DEREUMETZ Caroline | | - |
| EDDAIDJ Ali (à compter du 07/07/2022) | | - |
| FAVEY Gilles | Secrétaire adjoint | 145,41 € |
| GEORGE Xavier | Président | 166,18 € |
| GIRAULT Pierre (à compter du 07/07/2022) | Trésorier adjoint | - |
| GIROLET Loïc | | 65,65 € |
| HERZOG Christian | | - |
| LAHCEN Christian | | 326,62 € |
| LE MAITRE Christelle | | - |
| LEVASSEUR Rémy | | 1 556,34 € |
| LEVY-HAZERA Michèle | | 301,28 € |
| MARTIN Françoise | | 1 261,47 € |
| MORISON Marylène (jusqu'au 21/10/2022) | | - |
| REDOLFI Françoise (à compter du 07/07/2022) | | 1 635,58 € |
| TAJFEL-LERES Béatrice | | 220,14 € |
| TRAN Olivier | | - |
| TOTAL | | 10 967,53 € |

